

APPRÉHENDER LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

OBJECTIFS

- » Participer à la réalisation et à l'actualisation de l'inventaire des risques et à leur évaluation
- » Contribuer à la transcription de cet inventaire dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- » Identifier les enjeux de la mise en place d'une démarche de management de la sécurité et de la santé au travail.

CONTENU

- » Rappel du cadre juridique et des 9 principes généraux de prévention
- » Le document unique, responsabilité civile et pénale
- » Connaître la réglementation en matière de risques professionnels et prendre en compte les exigences du code du travail
- » Identifier les acteurs internes et externes en santé et sécurité au travail et exploiter ces ressources dans l'analyse des risques professionnels
- » Acquérir les notions fondamentales en santé et sécurité : unités de travail, dangers, risques, situation dangereuse, fréquences, gravité, évaluation des risques...
- » Savoir analyser les risques professionnels
- » Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de son entreprise
- » Mettre en œuvre une méthode d'évaluation des risques : savoir analyser l'exposition du salarié aux dangers
- » Mettre en forme l'analyse des risques selon les critères d'appréciation de la fréquence d'exposition, de la gravité de l'accident, et la notion de risque initial et résiduel.
- » Compléter le document unique, identifier les points d'amélioration, proposer et mettre en place des actions de prévention et correctives
- » Faire un programme annuel de prévention des risques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET OUTILS :

- » Exposé et débats
- » Recherche de textes législatifs, réglementaires, veille à l'aide d'outils
- » Recherche d'information AT/MP sur des documents d'entreprise
- » Outils d'analyse plan d'action
- » Spécimen DUERP
- » PC informatique ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard.

ÉVALUATION :

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences. Celle-ci est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation remise aux stagiaires.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Cette formation est illustrée par des exemples avec retour d'expérience et est animée par des professionnels de la prévention.



Source photo : Freepik

PROFIL

Salarié désigné compétent ayant des responsabilités dans les activités de la protection et de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

DURÉE

4 journées (28 heures).

PRÉREQUIS

Aucun



DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

1. Au moins chaque année
2. Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail,
3. Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.



INFORMATION

La formation réalisée dans l'entreprise permet de concentrer celle-ci sur les situations à risques rencontrées sur les postes de travail.

Cette formation est animée par un professionnel de la prévention IPRP déclaré auprès de la DREETS..



DEVIS SUR DEMANDE

Pour tout renseignement contactez Bruno VITET
Formation Conseil Prévention
Tél : 06 29 53 00 50
forcoprev@gmail.com
forcoprev.fr